

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

### SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

#### SIFUREP

Communication du rapport d'activité 2015

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le rapport du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2015 est présenté au Conseil municipal en vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les différents aspects de l'activité du Syndicat et des huit délégations de service public qu'il gère, à savoir :

- le service extérieur des pompes funèbres,
- le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre,
- le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil,
- le crématorium du cimetière du Parc de Clamart,
- le crématorium de Champigny-sur-Marne,
- le crématorium de Montfermeil,
- la maison funéraire de Nanterre,
- la maison funéraire de Montreuil.

#### Les missions du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Le Syndicat a été créé en 1905 dans le contexte de l'élaboration de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est devenu syndicat mixte le 4 juin 2007. Il a pour mission, en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale adhérents, d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire :

- gérer le service extérieur des pompes funèbres,
- organiser le contrôle des services délégués (5 crématoriums et 2 chambres funéraires),
- assurer des missions de conseil et assistance auprès des collectivités,
- accompagner les villes dans leurs réflexions sur l'amélioration de la gestion ou sur les actions d'aménagement des équipements publics funéraires,
- mener une enquête annuelle sur les tarifs des cimetières.

Il exerce ces compétences pour 85 communes. 9 communes et 2 EPCI sont en cours d'adhésion. Il couvre une population de plus de 3,8 millions d'habitants.

L'année 2015 a été marquée par l'adhésion de dix nouvelles communes (Bièvres, Grigny, Chaville, Rueil-Malmaison, Clichy sous Bois, Argenteuil, Mériel, Pontoise, Boissy-Saint-Léger, Saint-Mandé).

39 collectivités sont adhérentes à la centrale d'achat mise en place en 2012. 5 marchés ont été attribués.

## **Les faits démographiques marquants de l'année 2015 :**

L'année 2015 est marquée par une très forte hausse du taux de mortalité au niveau national +7,3% (600 000 personnes en 2015 contre 556 000 en 2014) c'est le niveau le plus élevé depuis l'après guerre. En Ile-de-France, le taux a également augmenté de 7,8% (le nombre de décès est de 76 064).

Sous l'effet du surcroît de mortalité enregistré aux âges élevés en 2015, l'espérance de vie à la naissance diminue nettement, à la fois pour les femmes (- 0,4 an) et pour les hommes (- 0,3 an). Elle s'établit à 85 ans pour les femmes et 78,9 ans pour les hommes.

Depuis 1994, l'écart hommes-femmes continue à se réduire passant de 8,2 à 6,1 années.

La mortalité infantile ne diminue plus depuis 2010 et reste à un niveau de 3 décès d'enfants de moins de un an pour 1000 naissances.

### **Le service extérieur des pompes funèbres**

#### **Le contrat de délégation du service public**

La convention de délégation à la société OGF exerçant sous le nom commercial de « PFG-Pompes Funèbres Générales», est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de six ans.

Il est rappelé que la société OGF (Omnium de Gestion et Financement) ne bénéficie d'aucune exclusivité pour les services délivrés et que les familles restent, dans tous les cas, libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

La délégation porte sur les missions de service public suivantes sur l'ensemble du territoire des adhérents au SIFUREP, et pour les décès survenus à Paris en fonction des données légales ou contractuelles applicables :

- l'engagement tarifaire qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif (mise en bière, inhumation ou crémation) de 1674 € TTC pour l'année 2015 et 1 671 € pour l'année 2016. Ce tarif est appliqué dans le cadre d'un convoi local sur le territoire du SIFUREP ou sur Paris.
- les obsèques gratuites pour les personnes reconnues par les maires comme dépourvues de ressources suffisantes décédées et/ou domiciliées sur le territoire du SIFUREP
- les obsèques gratuites pour les enfants de moins d'un an
- la prise en charge à 50% pour les obsèques des enfants de moins de 16 ans
- l'application d'un tarif spécifique, inférieur de 6% en moyenne sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire du syndicat,

#### **L'évolution de l'activité**

Les obsèques complètes représentent 4 136 dossiers soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2014 :

- 1 099 obsèques au tarif forfaitaire (les prestations sont fixées dans le cadre du contrat pour un coût de 1 674 €) contre 893 en 2014, soit une augmentation de 23%. 501 pour le Val-de-Marne (479 en 2014).
- 2 785 obsèques au tarif général SIFUREP, inférieur à 6% par rapport aux tarifs pratiqués (les familles choisissent librement les prestations) contre 2 735 en 2014.
- La prise en charge des personnes dépourvues de ressources augmente de 21,8%, passant de 197 en 2014 à 252 en 2015, 90 pour le Val-de-Marne contre 60 en 2014.

Les obsèques de jeunes enfants de moins de un an augmentent de 7% et passent de 227 en 2014 à 243 en 2015.

La prise en charge d'enfants de un an à seize ans augmente de 11% passant de 9 à 10.

### **Qualité du service**

Les remarques, sujétions et appréciations des questionnaires renvoyés par les familles sont prises en compte dans les agences. Le taux de retour au niveau national est de 41%.

Globalement l'indice de qualité a légèrement diminué, seul le secteur de l'Essonne a progressé. Les secteurs de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine sont en baisse. Le secteur du Val-de-Marne reste stable.

Le partenariat avec la société SGS se poursuit avec la mise en place de visites mystères dans les agences et lors de cérémonies par un organisme certificateur permettant d'avoir une vision de la qualité des services.

### **Les crématoriums**

La crémation en France est estimée à 35,2% en 2015 avec 206 443 crémations soit 5,1% de plus qu'en 2014.

En Ile-de-France, elle représente 30,5% des décès. 23 234 crémations contre 21 433 en 2014, soit une augmentation de 8,5%.

7 158 crémations ont été réalisées dans les équipements du SIFUREP.

Les contrats de délégation prévoient les missions suivantes :

- réception des cercueils
- accueil des familles
- organisation des cérémonies
- contrôle administratif et technique avant l'introduction du cercueil dans le four
- crémation des cercueils
- pulvérisation des cendres
- fourniture de réceptacles simples (urnes cinéraires)
- recueil des cendres dans une urne sertie
- dispersion des cendres à la demande de la famille dans l'espace dédié
- crémation des restes mortels de corps inhumés
- délivrance des titres de concession pour les emplacements dans le site cinéraire

Des salles de cérémonie sont mises à disposition de toutes les familles qui accompagnent un défunt. Elles peuvent être utilisées pour une cérémonie d'adieu personnalisée ou non. Elles peuvent également être utilisées sans crémation mais cette prestation reste rare.

Chaque année, à la Toussaint, une cérémonie du souvenir est organisée dans les différents crématoriums.

### **Le Crématorium du Mont-Valérien à Nanterre**

La société OGF est délégataire du SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir pour une durée de dix huit ans. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de délégation jusqu'au 27 juin 2023.

Le site comprend deux fours et a traité 1 767 crémations contre 1 537 en 2014 soit une augmentation de l'activité de 21,3%.

La destination finale des cendres est évaluée par le personnel du crématorium en fonction des informations communiquées par les familles ou les entrepreneurs de pompes funèbres.

3% des urnes sont remises aux familles, 3% aux opérateurs funéraires, 38% sont déposées dans des cavurnes, 9% dans des cases de columbarium et 4% en dépôt au crématorium pour un temps très bref permettant ainsi aux familles de prendre une décision.

3% sont remises sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...). La dispersion des cendres représente 40% des crémations.

Les tarifs des crémations ont diminué de 0,59% par rapport à l'année précédente.

### **Le Crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil**

La délégation est attribuée à la société Groupement Funéraire Francilien (G2F) jusqu'au 5 avril 2018 et porte sur la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un jardin cinéraire. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 octobre 2021.

Le site comprend deux fours. Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2015 s'élève à 1 281 contre 1 296 soit une baisse de 1,1%.

La destination des cendres est mal connue puisque la majorité des urnes soit 80% est remise aux familles ou aux opérateurs funéraires sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...).

La dispersion des cendres représente 13,3% des crémations et 6,7% des urnes ont été laissées en dépôt temporaire au crématorium.

Les tarifs ont diminué de 0,72% pour les prestations du crématorium et du jardin du souvenir.

### **Le Crématorium de Champigny-sur-Marne**

La délégation de service public portant sur la réalisation et l'exploitation du crématorium et du jardin cinéraire associé, a été attribuée à la Société d'économie mixte services funéraires de la ville de Paris. La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2005 et le crématorium fonctionne depuis mars 2007.

Le site comprend deux fours et a procédé à 1 290 crémations contre 1 365 en 2014 soit une baisse de 5,4% par rapport à 2014.

20% des urnes sont déposées en columbarium, 31% dans un caveau, 2% dans un cavurne. 17% sont dispersées sur site et 16% en pleine nature. 5% des urnes sont conservées à domicile et 9% est non connu.

Les tarifs des crémations ont diminué de 0,79%.

### **Le Crématorium de Clamart**

La délégation porte sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir. C'est la société OGF qui en est délégataire pour une durée de vingt ans et ce jusqu'au 31 janvier 2025. Un avenant au contrat prolonge la durée de délégation jusqu'au 31 janvier 2031.

Le site comprend un four et a traité 1 395 crémations comme l'année précédente.

15% des urnes sont remises aux familles, 28% aux opérateurs funéraires, 4% sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...), 43% des urnes ont été laissées en dépôt avant la prise de décision des familles et 10% sont dispersées au jardin du souvenir.

Les tarifs des crémations ont diminué de 3,38%.

### **Le Crématorium de Montfermeil**

Le crématorium fonctionne depuis 1998. Le contrat de délégation vient à échéance en 2018, une procédure de DSP a été lancée pour la rénovation et l'exploitation du crématorium. C'est la société OGF qui en est le délégataire pour une durée de vingt quatre ans.

Ce nouveau contrat va permettre une mise aux normes du système de filtration et une rénovation complète avec la création de deux salles de cérémonie et un jardin cinéraire.

Le site a traité 1 425 crémations contre 1 430 en 2014 soit une baisse de 7,1%.

La destination des cendres est mal connue puisque la majorité des urnes soit 97,9% est remise aux familles ou aux opérateurs funéraires sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...), 0,6% sont dispersées, 1,1% sont déposées dans des cavurnes, 0,4% dans une case de columbarium.

Les tarifs des crémations ont diminué de 0,54%.

## **Les Chambres Funéraires**

Les chambres funéraires sont des locaux destinés à accueillir les corps des personnes décédées avant leur inhumation ou leur crémation.

L'admission en chambre funéraire intervient dans un délai de 48 heures à compter du décès. Ce délai est porté à 72 heures lorsque le corps a subi des soins de conservation.

Le délégataire est chargé de par son contrat, d'offrir aux usagers une prestation complète d'obsèques (admission des corps et des cercueils, conservation, accueil des familles, accueil des entreprises funéraires habilitées). Il peut à la demande des familles organiser la présentation des corps et des cercueils en salons temporaires ou privés.

### **Chambre Funéraire de Nanterre**

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire pour une durée de vingt deux ans et se termine le 3 octobre 2029.

1 400 admissions ont été faites en 2015 contre 1 260 en 2014 soit une augmentation de 11,1%.

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,4 jours.

### **Chambre Funéraire de Montreuil**

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de vingt deux ans, et se termine le 31 décembre 2029.

785 admissions ont été faites contre 675 en 2014 soit une augmentation de 16,2%.

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,4 jours.

\*\*\*\*\*

P.J. : rapport d'activité 2015

NB : Le compte administratif 2015 du SIFUREP sera réglementairement annexé au compte administratif de la ville.